

Décision

Générale

colonial

Décision n° 212 du 8 avril 1941 :

n° 212

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1941

Numéro JO

n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro

30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Fontaine, commis principal métropolitain de l'enregistrement, des domaines et du timbre, assurera par intérim, à compter du 19 avril 1941, les fonctions de receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, conservateur de la propriété foncière, curateur aux successions et biens vacants et curateur aux successions et biens vacants des fonctionnaires pendant la durée de l'absence de M. l'ichon, receveur de 1er classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre, titulaire d'un congé d'estivage. Avant d'entrer en fonctions, M. Fontaine prètera le serment prescrit par la loi. La passation de service donnera lieu à l'établissement en triple exemplaire d'un procès verbal.